

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 Septembre 2019

Date de convocation : 24 Septembre 2019
Date d'affichage : 24 Septembre 2019
Nombre de conseillers en exercice : 35
Présents : 22
Excusés : 10
Dont Représentés : 3
Absents : 3

Convocation du 24 Septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi trente septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune des Garennes-sur-Loire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ARLUISON, Maire.

Etaient présents :

Monsieur ARLUISON Jean-Christophe, Maire,
Mesdames et Messieurs, HERVÉ Sylvie, PRONO Michel, BAINVEL Marc, CORBEAU Jean-Michel, DEROUET Annick, LÉZÉ Joël, LIGNEL Claudine, PERRON Jocelyne, VAN HILLE Catherine, Adjoints au Maire,
Mesdames et Messieurs, AMADIEU Gérard, BIOTTEAU Pascal, BIZZINI Bernard, CARMET Christian, DEFONTAINE Jacques, GUILLERME Véronique, HERVOIL Martine, JACOTIN Séverine, LECROQ Guy, LOISEAU Nathalie, PAQUEREAU Jean-François, PELLETIER François, conseillers municipaux

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs, RAHARD Alain, BRANCHEREAU Frédéric, JAMOIS Véronique, LEFEBVRE Karine, LEROY Philippe, NAUROY Alexis, PIHOUEE Valérie, RICHAUME Stéphane, SALVETAT Arnaud, VITTAZ Marie-Annick, Conseillers Municipaux.

Etaient absentes : Mesdames et Monsieur LECUREUR Pascale, MORON Christophe, VAILLANT Isabelle, conseillers municipaux.

Etaient représentés : Messieurs RAHARD Alain, LEROY Philippe et RICHAUME Stéphane, conseillers municipaux.

Y assistait également : Madame Valérie MARY, Directrice des Services.

Désignation du secrétaire de séance : Madame GUILLERME Véronique, conseillère municipale.

MAIRIE DES GARENNES-SUR-LOIRE

19.08.14 Voirie – Dénomination de voies

Marc BAINVEL, Adjoint en charge de la Voirie, et sur proposition de la commission voirie, expose :

Dans le cadre de la création de la ZAC de la Naubert, il convient de dénommer les voies de ce quartier et de classer celles-ci au domaine public, comme suit :

- *Chemin des Frênes : 165 ml*
- *Chemin des Poiriers : 210 ml*
- *Chemin des Genêts : 180 ml*
- *Square des Genêts : 45 ml*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ Valide les dénominations de voies proposées par la commission
- ✓ Décide du classement de ces futures voies au domaine public.

Le 1er octobre 2019,
Le Maire,



Jean-Christophe ARLUISON